



Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Le **baccalauréat professionnel spécialité « Technicien de Scierie »** a pour objectif de former les Technicien(ne)s qui participent au fonctionnement et à la gestion des scieries, quelle que soit leur taille et, en particulier, celles dont l'activité est complétée par la fabrication industrielle de produits divers (palettes, emballages, parquets, charpente...)

Le Technicien(ne) de Scierie intervient dans les entreprises de transformation du bois pour réaliser différents produits bruts et valorisés.

Au sein de l'entreprise, son activité consiste à :

- **Participer** à l'approvisionnement de matière première en fonction des contraintes de l'entreprise et des produits fabriqués,
- **Préparer** le processus de réalisation d'un produit à partir du dossier de fabrication ou de la demande du client,
- **Réaliser** les produits selon les techniques et les procédés courants de fabrication et de mise en œuvre,
- **Organiser, animer et gérer** le suivi de la réalisation d'un produit dans le cadre d'une équipe de plusieurs Opérateurs(rices) de production.

L'ensemble de ces activités est réalisée en prenant en compte la gestion et la préservation de l'environnement et le respect des règles de sécurité.

Afin de tenir compte de l'évolution industrielle des scieries et de leur diversité, les activités du bachelier ont été élargies au négoce des produits forestiers et à la valorisation des produits issus du sciage.

Les aspects liés à l'encadrement et à l'animation des équipes couvrent l'ensemble des tâches réalisées par le bachelier. Enfin, par la diversité des contenus d'enseignement le bachelier professionnel peut s'intégrer dans les scieries de tailles et de structures différentes.

Après quelques années d'expérience en entreprise, à réaliser des travaux et des tâches diverses, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'équipe. Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou créer une entreprise.

i Débouchés

Entrée dans la vie active dans des entreprises de première transformation du bois (scierie, ..)

i Accès à la formation

Après la 3^{ème}, Seconde professionnelle Métiers du pilotage d'installations automatisées

Après un CAP Mécanicien affuteur

Après un CAP Constructeur Bois

Après un CAP Conducteur opérateur de scierie

i Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

i Enseignements professionnels

- Exploitation forestière et scierie
- Connaissance du matériau bois
- Gestion de la production et de la qualité
- Conduite des opérations réalisées en scierie
- Affûtage et entretien des outils de coupe
- Maintenance des équipements
- Fabrication des produits bois pour menuiserie et charpente
- Dessin industriel



i Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation.

Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel sont à appréhender pendant les temps de formation en entreprise.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- découvrir différents milieux de travail et en appréhender l'organisation et les caractéristiques économique, humaine et technique,
- mettre en œuvre des compétences abordées en centre de formation,
- développer des compétences dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation,
- apprécier l'importance de l'application des textes réglementaires et législatifs,
- mettre en œuvre des compétences relationnelles au sein des équipes de travail et avec les fournisseurs,
- mettre en œuvre des compétences organisationnelles dans le cadre de la gestion d'équipe.

i Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Epreuve de technologie	
Sous-épreuve E21 : Préparation d'une production	3
Sous-épreuve E22 : Analyse technique d'une production et d'un système	3
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : Réalisation et suivi de productions en entreprise	2
Sous-épreuve E32 : Production de sciages et valorisation	3
Sous-épreuve E33 : Maintenance des matériels - Contrôle qualité	2
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5

Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

i Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

i Ou se former en Occitanie

Haute-Garonne (31)

Montauban-de-Luchon - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Edmond Rostand (Public) **IA**

I formation initiale

A formation en apprentissage

i En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

